



VILLE D'ENGHIEN

PROGRAMME DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2013-2018

Voici le programme de politique générale de la législature 2013-2018. Il soumet à l'approbation du Conseil communal les grands objectifs stratégiques que l'équipe majoritaire issue des élections du 14 octobre 2012 entend poursuivre au cours des six années à venir. Les actions prioritaires y apparaissent en caractères gras. Une prolongation sera apportée à ce travail, en collaboration étroite avec l'administration communale, afin de présenter un Programme Stratégique Transversal communal (PST). Le PST est une démarche de gouvernance locale. C'est un document stratégique qui aide les communes à mieux programmer leurs politiques en développant une culture de la **planification** et de l'**évaluation**. Même si les communes ne sont pas encore strictement soumises à l'obligation de réaliser un tel PST, la volonté partagée des élus locaux et des responsables de l'administration est de mettre en œuvre, sans attendre, cet outil d'aide à la décision.

Un autre outil transversal en cours d'élaboration guidera l'action des gestionnaires communaux. L'Agenda 21 local (A21L) est un Plan communal d'actions en faveur du **développement durable**. La Commune s'y engage à agir selon un plan évolutif qui intègre les dimensions sociale, économique et environnementale. L'A21L, c'est aussi et surtout un moyen pour développer l'**implication citoyenne**, informer, sensibiliser toute la population, organiser des débats et des échanges pour envisager l'avenir avec le souci des générations futures.

En termes de **gouvernance**, l'exécutif communal souhaite valoriser le débat démocratique en créant les conditions optimales à son déploiement. La majorité s'engage notamment à fixer le calendrier annuel des réunions du Conseil communal, du Conseil de l'action sociale et du Conseil d'administration de la Régie communale Nautisport. Afin de favoriser la proximité avec les citoyens enghiennois, certaines séances du Conseil communal seront en outre décentralisées dans les villages de Marcq et Petit-Enghien. Un comité de lecture ouvert aux partis de l'opposition fixera les règles d'édition du Bulletin communal et se portera garant de son respect. A l'instar des aînés impliqués dans un Conseil consultatif, un lieu de débat démocratique sera mis en place pour les jeunes, associant notamment les candidats de moins de 30 ans présents sur les listes électorales des partis de la majorité et de l'opposition. La participation citoyenne sera largement soutenue et encouragée.

Enfin, le contexte économique de ces prochaines années s'annonçant plutôt morose, les stratégies de gestion parcimonieuse des finances publiques seront poursuivies et renforcées. Un comité de direction rassemblant les hauts fonctionnaires (secrétaires et receveurs) sera impliqué dans la recherche de toutes les **synergies** possibles entre les administrations locales (Ville, CPAS et Nautisport) afin de renforcer les solidarités et de réaliser des économies d'échelle.

Pour la majorité ECOLO, MR, PS,

Olivier SAINT-AMAND
Bourgmestre

1. POUR UNE VILLE ATTRACTIVE

DÉVELOPPEMENT DU CENTRE VILLE

Pour qu'elle retrouve son pouvoir d'attractivité et son image de marque, notre ville a besoin d'être identifiée autour d'un projet fédérateur, un projet de ville qui intègre une rénovation attractive de l'espace public et des bâtiments, une revitalisation du commerce de proximité et une mobilisation des Enghiennois autour d'un esprit de fête. Le développement de notre ville s'appuiera sur une carte de visite exceptionnelle, le Parc communal. La gestion de la mobilité sera un outil important au service de ce projet.

- 1.1. Aménager nos différentes places (Grand-Place, Place du Vieux Marché, ...) afin de les rendre plus conviviales, plus esthétiques et plus sécurisantes pour les usagers faibles. Réduire l'espace réservé aux voitures au profit de la convivialité. Aménager notamment des terrasses pour l'HORECA. Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville par des aménagements et du mobilier urbains de qualité.**
- 1.2. Poursuivre la mise en œuvre du Plan communal de mobilité. Limiter la vitesse du trafic dans la traversée de la ville (rue Montgomery, rue de Bruxelles, ...) notamment en réduisant la largeur des voiries. Envisager le report d'une partie du trafic de transit vers le rempart Saint-Christophe. Favoriser l'accès des véhicules aux commerces du centre ville. Etendre les zones de livraison à proximité des commerces.
- 1.3. Augmenter l'offre de stationnement au centre ville en aménageant des parkings d'une capacité supplémentaire de 200 véhicules (au Petit Parc, le long de la Dodane et à proximité du Centre administratif). Signaler tous les espaces prévus pour le stationnement de moyenne ou longue durée pour orienter les visiteurs vers ces parkings. Relancer le dialogue avec la SNCB sur toutes les pistes (alternatives) possibles pour la réalisation au plus vite des places de parking promises à proximité de la gare.
- 1.4. Renforcer la signalétique et l'information (panneaux d'affichage multimédias communaux, bannières colorées, enseignes de qualité et durables, ...) pour mettre en valeur les commerces et associations, les sites remarquables et événements locaux. Soigner tout particulièrement l'accueil aux entrées de ville, notamment les ronds-points en y installant des œuvres d'art qui permettent d'identifier et de mettre en valeur les atouts d'Enghien.
- 1.5. Multiplier les petits espaces de convivialité verdurisés, bien éclairés, avec bancs publics et espaces d'affichage. Renforcer notamment le caractère convivial du Petit Parc en délimitant mieux les espaces de parking et piétons et en choisissant des revêtements de bonne qualité. Poursuivre l'amélioration des décorations de fin d'année sur toute l'entité. Créer un accès direct du Petit Parc vers la rue de Bruxelles (achat et transformation d'une maison).
- 1.6. Multiplier les événements en ville et dans le Parc (salons, bourses,...) qui mettent de l'animation. Privilégier les activités qui font le lien entre le patrimoine et l'activité commerciale et qui renforcent les synergies entre le Parc et les commerces locaux (l'HORECA, notamment).

DÉVELOPPEMENT RURAL ET AGRICULTURE

Le centre ville n'est pas le seul vecteur de développement. Les villages méritent également toute l'attention des pouvoirs publics, non seulement parce qu'ils sont le siège d'une activité agricole intense, mais aussi parce qu'ils sont des lieux de vie investis par une part significative des habitants de notre ville qui souhaitent y trouver les différents services nécessaires à la vie quotidienne (épicerie et pharmacie, crèche et école, sport et culture, par exemple).

- 1.7. S'inscrire dans la démarche de mise en place d'un programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.), en lien avec l'Agenda 21 local. Développer des projets visant à préserver et à valoriser la dimension rurale des villages de notre entité. Encourager des dynamiques locales mobilisant les habitants et développant la participation citoyenne. Elaborer une stratégie de développement rural et durable prenant en compte les dimensions urbanistiques, économiques, environnementales, culturelles et agricoles de nos villages.**
- 1.8. Prévoir des aménagements et renforcer la signalisation pour limiter la vitesse dans les rues des villages de Marcq et Petit-Enghien où la sécurité est insuffisante.
- 1.9. Renforcer la convivialité et assurer la sécurité au centre des villages. Réaménager la place de Petit-Enghien pour marquer la traversée du village, assurer la sécurité des élèves et faire coexister les différentes fonctions de cette place (commerces, HORECA, parking, kermesse, école, salle de sport, bibliothèque, ...).
- 1.10. Réaménager la place de Labliou jusqu'à l'église pour marquer la traversée du village et réduire la vitesse des véhicules.
- 1.11. Susciter l'implantation de commerces de proximité dans les villages et envisager la possibilité de relancer l'organisation de marchés. Promouvoir et valoriser les productions locales dans le cadre du développement de la philosophie Slow Food, de l'éducation au goût et du respect de l'identité de notre commune. Promouvoir également les produits issus de l'agriculture biologique.
- 1.12. Soutenir les agriculteurs pour maintenir une activité paysanne dans nos villages en valorisant la production agricole et alimentaire locale. Organiser la rencontre entre habitants, agriculteurs et transformateurs de produits agricoles d'une même zone pour mieux se connaître et créer des synergies. Promouvoir les produits locaux.
- 1.13. Renforcer les illuminations et décorations pour les fêtes de fin d'année dans les villages.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La ville doit tisser des relations étroites avec tous les acteurs économiques qui soutiennent son développement. Dans les respects de leurs rôles spécifiques, les pouvoirs publics et les investisseurs privés partagent la responsabilité du développement économique de notre commune. Dans ce contexte, le rôle de l'Intercommunale IDETA devra être clarifié et renforcé.

- 1.14. Repenser de manière moins restrictive et en concertation avec tous les acteurs concernés les prescriptions de la zone d'activité économique Qualitis. Mettre en valeur les atouts de notre ville pour attirer des investisseurs qui généreront des emplois et dynamiseront les activités socio-commerciales locales. Veiller à une meilleure communication entre IDETA, les autorités communales, les riverains et les investisseurs potentiels lors de tout projet d'implantation.**

- 1.15. Favoriser les rencontres entre les acteurs socio-économiques pour diffuser les idées et les stratégies novatrices vers les PME et soutenir les porteurs de nouveaux projets. Organiser une table ronde annuelle avec les commerçants et leurs représentants.
- 1.16. Adopter des mesures incitatives et prévoir le soutien matériel à la rénovation des magasins inoccupés et à leur remise en activité. Pour lutter contre les cellules vides et les étages inoccupés du centre-ville, instaurer des mesures d'aide diverses.
- 1.17. En se basant sur les indications fournies par l'étude socioéconomique, chercher de nouvelles enseignes afin de diversifier et compléter l'offre existante, pour capter des clients dans une zone de chalandise plus large.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET PARC

Le Parc d'Enghien représente une carte de visite exceptionnelle. Son patrimoine contribue non seulement à forger l'identité de notre ville, mais suscite en outre l'attrait et la curiosité. Grâce à ce patrimoine, à ses infrastructures, le Parc doit pouvoir accueillir des publics très divers, des familles aux sociétés, des sportifs aux touristes d'un jour. Insuffisamment mis en valeur, ses attraits seront renforcés grâce au développement de collaborations multiples avec des partenaires locaux ou privés.

- 1.18. **Développer l'activité touristique pour augmenter les recettes générées par le Parc. Créer une structure publique autonome offrant davantage de souplesse pour dynamiser les activités et favoriser les partenariats avec des intervenants locaux et privés.**
- 1.19. Identifier les publics cibles : familles, groupes, tourisme d'affaire, sportifs, passionnés de jardins et de nature, ... Promouvoir les attraits touristiques du Parc par une communication ciblée et professionnelle à destination de chacun de ces publics. Développer des activités spécifiques pour chacun de ces groupes (espace récréatif pour les familles, parcours touristiques pour les groupes, accueil pour les séminaires ou autres activités d'entreprises, aménagement des étangs pour la pêche, ...). Développer le recours aux nouveaux outils multimédias mobiles pour la découverte du Parc et du patrimoine local.
- 1.20. Elaborer un plan pluriannuel d'entretien et d'investissements pour mobiliser les différents intervenants et pouvoirs subsidants.
- 1.21. Renforcer les collaborations avec les partenaires locaux (Office du tourisme, Centre culturel, Centre d'initiation à l'environnement, ...) pour élaborer un programme d'activités et d'événements. S'appuyer sur les compétences des guides touristiques et des guides nature pour valoriser le patrimoine local. Mobiliser les Enghiennois et les impliquer dans la conception et la réalisation d'événements fédérateurs.
- 1.22. Valoriser le Parc comme lieu d'exposition et d'expression des artistes.

PATRIMOINE

Cité médiévale, chargée d'histoire, Enghien dispose d'un patrimoine bâti exceptionnel. En ville et dans le Parc, ils témoignent de l'histoire et donnent un caractère particulier à notre cœur ancien. Ce patrimoine mérite toute notre attention, non seulement dans un souci de conservation des traces du passé, mais aussi pour construire une identité ancrée dans le présent, capable de renforcer l'attractivité et le dynamisme socio-économique.

- 1.23. **Elaborer un « plan lumière » pour repenser l'éclairage de certains bâtiments et sites remarquables de la ville et des villages, tout en adaptant le matériel aux nécessaires réductions des consommations d'électricité. Utiliser la lumière pour mettre en valeur certains éléments du petit patrimoine local (potales, fontaines,...) et du patrimoine exceptionnel de notre commune.**

- 1.24. Encourager la rénovation des bâtiments du cœur historique de la ville. Préciser les règles urbanistiques dans un plan d'ensemble garant de l'unité architecturale.
- 1.25. **Restaurer les combles des Ecuries. Profiter de l'indispensable rénovation de la toiture pour aménager 750 m² d'espace au profit des associations locales, des activités culturelles ou touristiques du Parc.**
- 1.26. Sensibiliser et impliquer les citoyens à la mise en valeur de leur patrimoine au travers d'opérations telles que « façades fleuries » qui mobiliseront un maximum de partenaires locaux.

2. POUR UNE VILLE SURE ET ACCUEILLANTE

MOBILITÉ

La mobilité n'est pas une fin en soi, mais un outil pour renforcer le bien vivre ensemble. La saturation en véhicules automobiles que connaît notre société nuit à la qualité de notre cadre de vie et de notre santé. La mobilité est cependant un droit fondamental. Il faut donc permettre à tout le monde d'accéder aux services, non seulement en fournissant suffisamment de place pour le stationnement des voitures au centre ville, mais aussi, et surtout, en développant l'attractivité des moyens de déplacement alternatifs et collectifs.

- 2.1. **Développer les transports en commun (TEC) vers Nautisport, les villages de Marcq et Petit-Enghien. Déplacer le terminus des bus situé à la Dodane et prolonger ainsi les lignes vers Marcq et Nautisport. Créer un nouveau quai d'embarquement sécurisé pour les élèves à la rue d'Hoves.**
- 2.2. Renforcer l'information et le confort des arrêts de bus (espaces couverts) et prévoir l'intermodalité avec le vélo pour certains d'entre eux. Négocier avec les TEC un service de Rapido Bus vers Soignies.
- 2.3. Mettre en place des alternatives au transport individuel. Attirer sur Enghien une société de « car sharing » (location de voitures) et réserver le cas échéant les places de parkings nécessaires pour développer ce service. Etudier également la faisabilité d'un service de vélos partagés. Développer l'utilisation des parkings de covoiturage aux sorties d'autoroute. En plus de celui qui existe à la sortie 27, aménager un parking à la sortie n°25. Renforcer la signalisation de et vers ces parkings pour encourager leur utilisation.
- 2.4. Encourager l'utilisation du vélo. Installer des parkings à vélos couverts. Créer une piste cyclable sécurisée entre Petit-Enghien et le Nautisport, qui contourne le golf à l'intérieur du Parc depuis l'entrée de la chaussée Brunehault, ainsi qu'une piste cyclable vers le Nautisport en traversant le Parc depuis la rue du Béguinage (entrée dans le Parc à créer). Aménager un pré-Ravel en site propre en lieu et place de l'ancienne ligne de chemin de fer Enghien/Braine-le-Comte (ligne123) pour créer une liaison sécurisée sur la partie entre la gare SNCB et la chaussée de Bruxelles. Développer les itinéraires cyclables et en informer les citoyens.
- 2.5. Renforcer le maillage de sentiers pour les déplacements quotidiens et des itinéraires de promenades. Les entretenir.
- 2.6. Lors de tous travaux, adapter les bâtiments et lieux publics pour favoriser l'accessibilité physique et sociale des personnes à mobilité réduite (PMR). Ecouter et intégrer les préoccupations des personnes handicapées, sourdes ou malvoyantes, mais aussi des aînés, des parents avec poussette et de toute autre personne à mobilité réduite.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Chaque année, dans notre pays, plusieurs centaines de personnes meurent ou gardent des séquelles importantes suite à un accident de la route. Pour ces victimes et leur entourage, cette situation est intolérable. A l'échelle de notre commune, il faut donc mettre en œuvre tout ce qui est possible pour réduire les risques d'accidents. Une attention particulière sera portée à la protection des usagers faibles, notamment en réduisant la vitesse des véhicules automobiles.

- 2.7. **Là où les besoins sont avérés, renforcer les aménagements de voirie qui ralentissent la vitesse des véhicules et renforcent la sécurité des usagers faibles (ralentisseurs, chicanes, bacs à fleurs, îlots de sécurité, barrières de sécurité, marquages et éclairages des passages piétons, ...). Concrétiser les mesures préconisées par le Plan Communal de Mobilité en matière de sécurité routière (zones 30, ...). Porter une attention particulière aux abords des écoles et aux lieux de rassemblement, notamment des jeunes.**
- 2.8. Acquérir et placer dans les zones critiques des panneaux qui signalent le dépassement de la vitesse autorisée, voire des radars mobiles préventifs, pour renforcer la sécurité et réduire les risques d'accidents.
- 2.9. Limiter la circulation des camions conformément aux dispositions prévues dans le Plan communal de mobilité.

SÉCURITÉ ET SECOURS

La réforme des polices a augmenté le coût à charge des communes sans nécessairement répondre à l'attente d'une présence policière plus importante dans les rues. Pour lutter contre l'insécurité, la priorité ira vers une police de proximité, à l'écoute des besoins des citoyens. Pour renforcer la prévention, les complémentarités seront renforcées avec les gardiens de la paix et les éducateurs de rue. En matière de secours, la ville plaidera, dans la réforme en cours, pour le maintien du service de qualité offert par les pompiers enghiennois.

- 2.10. **Lutter contre le sentiment d'insécurité dans les quartiers sensibles en renforçant le travail de prévention des gardiens de la paix et des éducateurs de rue, en améliorant la qualité de l'éclairage public (notamment dans les zones de parking), en développant de nouveaux partenariats locaux de prévention (PLP) et en explorant toutes autres pistes de solution pour surveiller les endroits sensibles en collaboration avec les services de police.**
- 2.11. Poursuivre les campagnes de sensibilisation à la techno-prévention (précautions et moyens techniques permettant d'éviter les cambriolages). Organiser des séances d'information sur la sécurité des personnes et des biens.
- 2.12. Lutter contre les incivilités (tapage nocturne, parking sauvage, abandon et dépôt clandestin de déchets, ...) et contre les actes de vandalisme en renforçant les amendes administratives.
- 2.13. Installer l'antenne de la police locale dans des bâtiments mieux adaptés pour accueillir les victimes et les plaignants.
- 2.14. Défendre le maintien d'une caserne des pompiers sur le territoire de l'entité et trouver un site plus spacieux et plus accessible, hors du centre ville, pour l'y installer.
- 2.15. Sensibiliser la population à l'action des pompiers et motiver des volontaires à s'engager. Organiser systématiquement des campagnes de recrutement de personnel.
- 2.16. Poursuivre la mise à disposition d'un équipement performant pour être toujours à la pointe lors des interventions et pour assurer un service optimal à la population. Constituer des fonds pour les achats d'ambulances et autres véhicules d'intervention.

TRAVAUX PUBLICS

Les travaux publics façonnent et rénovent notre cadre de vie. Source de bien-être et de satisfactions donc, ils peuvent aussi occasionner des nuisances pendant la durée des chantiers. La Ville soignera particulièrement l'information des riverains et la coordination des interventions en voirie.

- 2.17. **Poursuivre la réfection des trottoirs. Aménager des trottoirs suffisamment larges (respecter les normes de la Région wallonne) pour assurer la sécurité des piétons, avec bordures adaptées aux personnes à mobilité réduite. La priorité ira aux trottoirs de l'axe de liaison entre la Dodane et la gare, à commencer par la rue Montgomery, sans oublier toutefois le passage sous le pont de la rue du Viaduc. Aménager des passages pour piétons aux endroits publics les plus fréquentés.**
- 2.18. Aménager des sentiers de liaison dans les villages de Marcq et Petit-Enghien, ainsi que vers le centre ville.
- 2.19. Réaliser un inventaire des voiries et de l'éclairage public afin de mieux planifier leur entretien. Augmenter le budget consacré à l'entretien du réseau des routes communales pour assurer une maintenance qui respecte la durée de vie des revêtements.
- 2.20. Poursuivre la réfection du réseau d'égouttage en collaboration avec l'Intercommunale IPALLE. Identifier avec ce partenaire les raisons des retards importants pris dans la mise en œuvre des nombreux dossiers d'égouttage qui ont fait l'objet d'un accord de subventionnement.
- 2.21. Poursuivre la lutte contre les inondations. Faire pression sur la Région pour l'aménagement du bassin d'orage prévue le long de l'autoroute A8. Sensibiliser les agriculteurs aux mesures agro-environnementales pour lutter contre les coulées de boues. Renforcer la fréquence du curage des fossés le long des voiries en développant des partenariats avec les agriculteurs.
- 2.22. Informer les riverains avant le début des chantiers. Imposer cette contrainte aux services régionaux et aux sociétés d'impétrants (eau, gaz, téléphone). Mieux utiliser les outils Internet pour communiquer les informations en matière de chantiers publics. Etre à l'écoute des riverains et prendre les décisions en matière de mobilité et d'aménagements publics en concertation avec les personnes concernées.
- 2.23. Rénover, dans un cadre coordonné avec les différents impétrants, nos infrastructures en sous-sol en matière d'égouttage, de canalisations d'eau, de gaz, d'électricité. Surveiller davantage les chantiers d'impétrants et imposer un cautionnement pour s'assurer de la remise en état des trottoirs et voiries après leur ouverture. Veiller à la bonne coordination des chantiers de travaux publics.
- 2.24. Regrouper l'ensemble des services techniques sur un seul site fonctionnel et facilement accessible.

PROPRETÉ PUBLIQUE

Le défi de la propreté publique doit être relevé dans ses différentes dimensions. Avant tout, il s'agit de conscientiser les citoyens au respect de leur environnement, de les associer au sentiment de fierté et de satisfaction de vivre dans une commune propre et accueillante. D'autre part, il faut organiser au mieux les services d'entretien et équiper le personnel communal d'outils performants pour relever ce défi quotidien.

- 2.25. **Renforcer la présence et l'action des gardiens de la paix pour prévenir et sanctionner les comportements inciviques en matière de propreté (dépôts d'ordure, déjections canines, dégradations de l'espace public, ...).**

- 2.26. Responsabiliser les organisateurs des manifestations qui se déroulent sur la voie publique. Les sensibiliser à la propreté et au tri des déchets. Encourager notamment l'utilisation des gobelets cautionnés lors des manifestations en plein air.
- 2.27. Prévoir le passage des cantonniers le week-end, lorsque des activités sont organisées en ville ou dans les villages.
- 2.28. Installer des poubelles supplémentaires, distributeurs de sacs à déjections canines et des cendriers urbains.
- 2.29. Mener des actions de sensibilisation à la propreté publique. Mobiliser largement les citoyens et les impliquer davantage dans des opérations telles que "Ville Propre".

DÉCHETS

Le traitement des déchets coûte cher aux individus et à la collectivité. L'objectif prioritaire doit donc être de réduire la production de déchets afin de limiter la facture de leur traitement. Les actions de sensibilisation au tri, au réemploi ou au compostage seront dès lors poursuivies. D'autres pistes techniques seront explorées avec l'intercommunale IPALLE pour rencontrer cet objectif de réduction.

- 2.30. **Amplifier la sensibilisation de chacun à la réduction et au tri des déchets. Mener par exemple des campagnes ciblées lors de la distribution des sacs gratuits ou installer des poubelles sélectives en divers endroits stratégiques de la ville (proximité des écoles, ...).**
- 2.31. Renforcer les collaborations avec les associations qui donnent une seconde vie aux objets et favorisent le réemploi (diverses bourses, asbl Rond-point, asbl Régie de quartier ou asbl Le Carré).
- 2.32. Réduire encore les quantités de déchets ménagers. En collaboration avec IPALLE, rechercher un opérateur en mesure de collecter les déchets au moyens de poubelles à puces (poubelles équipées d'une puce électronique qui enregistre le poids des déchets) et/ou d'organiser le ramassage des déchets organiques.
- 2.33. Développer des sites de compostage de quartier en partenariat avec des guides composteurs et/ou des comités de riverains désireux de s'investir dans ce projet.
- 2.34. Explorer la possibilité d'enterrer les bulles à verre et autres conteneurs pour renforcer la sécurité, l'esthétique et l'hygiène des espaces publics.

3. POUR UNE VILLE VERTE ET DURABLE

ENVIRONNEMENT

A côté de son patrimoine historique, Enghien dispose d'un patrimoine naturel intéressant qui nécessite lui aussi protection, entretien et mise en valeur. Le défi majeur reste toutefois l'appauvrissement des milieux naturels et la régression importante de la diversité biologique. Les nombreuses initiatives prises en termes d'actions et de sensibilisation seront poursuivies et renforcées.

- 3.1. Poursuivre le PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) et les actions qui y sont liées. Impliquer et soutenir les partenaires locaux de la gestion de l'environnement (agriculteurs, apiculteurs, chasseurs, pêcheurs, environnementalistes, etc.). Associer les Enghiennois à la protection de l'environnement en les sensibilisant aux mesures concrètes de protection dans leur milieu de vie (jardins, ...). Les informer tout particulièrement sur les solutions alternatives à la pulvérisation des sols.
- 3.2. Développer le programme des activités de sensibilisation du Centre d'initiation à l'environnement et lui garantir les moyens de réaliser ses missions. Développer notamment l'expertise locale et diffuser les connaissances en matière d'apiculture. Installer un rucher didactique dans le Parc et favoriser l'implantation d'abris et « hôtels » à insectes dans les domaines publics et privés. Au-delà du plan Maya, adopter toutes les mesures de protection nécessaires pour préserver de l'extinction les abeilles et autres insectes pollinisateurs, auxiliaires des cultures.
- 3.3. Poursuivre la mise en œuvre de l'Agenda 21 local, plan transversal d'actions en faveur du développement durable. Impliquer les différents services des administrations locales et, par-delà, la population et l'ensemble des acteurs sociaux et économiques de notre ville.
- 3.4. **Poursuivre le maillage écologique le long des cours d'eau en tenant compte d'une gestion de l'eau qui favorise l'épuration naturelle et limite les risques d'inondation dans les zones d'habitations. Multiplier les zones refuges et protégées (zones humides, espaces boisés et ouverts) et les couloirs de liaisons qui permettent à la faune et la flore d'avoir des échanges génétiques. Aider à la gestion de la Réserve de Terneppe à Labliau ainsi qu'aux ZIT (Zones d'Immersion Temporaire) afin d'y encourager le développement de la biodiversité.**
- 3.5. Embellir notre commune en aménageant nos espaces verts et en fleurissant toute l'entité. Pour la gestion des espaces verts communaux, remplacer l'utilisation des pesticides par des solutions alternatives telles que le mulsh, le désherbage thermique ou mécanique, le recours aux auxiliaires ou aux bonnes pratiques culturales.
- 3.6. Lutter contre les pollutions intérieures dans les bâtiments privés et publics. Informer les citoyens des dangers insidieux et renseigner les sociétés spécialisées dans la lutte contre ces pollutions intérieures. Dans les différents services communaux (administrations, écoles, crèches, ...) supprimer l'utilisation des systèmes de téléphonie sans fil DECT, particulièrement nocives.

- 3.7. Développer les projets de potagers collectifs via la mise à disposition de terrains communaux. Promouvoir les techniques de culture respectueuses de la nature et des consommateurs.
- 3.8. Dans le cadre de l'exploitation des carrières de Bierghes et de leur éventuelle extension, être vigilants aux impacts des poussières et des vibrations. Faire respecter les normes en vigueur afin de préserver la santé et la qualité de vie des riverains, la qualité de l'environnement, des voiries et autres biens publics et privés.

ENERGIE

Le défi énergétique s'inscrit à la fois dans des perspectives sociale, économique et environnementale. Des investissements pour réduire les consommations d'énergie sont indispensables dans la perspective de la lutte contre le réchauffement climatique. Part importante du budget des ménages et des collectivités, il faut également tout mettre en œuvre pour réduire la facture, particulièrement quand les moyens financiers sont réduits.

- 3.9. **Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux. Poursuivre les audits énergétiques et mettre en place une comptabilité énergétique dans les bâtiments communaux afin de collecter les informations relatives aux flux énergétiques. Prendre les meilleures décisions pour réduire les consommations. Investir prioritairement dans l'isolation thermique. Là où c'est possible, installer en outre des panneaux photovoltaïques.**
- 3.10. Réguler le flux lumineux des lampes et donc le niveau de l'éclairage public à certaines périodes de la nuit pour réduire la consommation d'électricité (installation d'un système de « dimming »).
- 3.11. Lors de tous travaux de construction ou de rénovation, réaliser des bâtiments exemplaires en matière de consommation d'énergie et d'utilisation de matériaux durables, afin de réduire leur empreinte écologique et la facture énergétique. Prévoir notamment les travaux visant à économiser l'énergie dans les habitations gérées par le CPAS.
- 3.12. Sensibiliser et former le personnel communal à une meilleure gestion énergétique des locaux et bâtiments.
- 3.13. Inciter les particuliers à améliorer les performances énergétiques de leur bâtiment en diffusant les informations sur les aides, notamment au niveau du CPAS. Aider les Enghiennois à obtenir ces aides (primes, écopack, ...) en renforçant les permanences « logement » organisées par la commune avec la présence d'un conseiller énergie et/ou d'un « éco-passeur ».

LOGEMENT

Commune attractive, située à proximité de Bruxelles, Enghien n'a pas échappé à la spéculation immobilière. La croissance du parc de logements n'a cependant pas permis de répondre à la diversité des demandes. Les jeunes et les ménages à bas revenus ne trouvent plus de logements dans leur commune. Des initiatives doivent être prises pour lutter contre la spéculation et permettre à tous d'accéder au logement.

- 3.14. **Créer une régie foncière pour optimiser la gestion des logements et autres bâtiments communaux. Sa mission sera notamment de construire, acheter, rénover et mettre sur le marché (en vente ou location) des logements à prix modéré afin de réduire la spéculation immobilière et de répondre particulièrement aux besoins des jeunes couples, des personnes âgées ou moins valides de notre commune. Le programme des constructions prévoira notamment des logements modulaires (qui peuvent s'adapter aux évolutions des familles), des habitats "kangourous" (qui mélangent les générations), des logements « tremplin » (qui favorisent l'installation des jeunes) et des logements modulables.**

- 3.15. Renforcer la mixité sociale en variant l'implantation des logements sociaux. Lors des permis d'urbanisation, contraindre les promoteurs immobiliers à intégrer du logement moyen dans leurs projets de construction.
- 3.16. Sensibiliser les propriétaires d'immeubles à l'abandon ou inoccupés au problème du logement. Encourager leur réhabilitation et remise sur le marché, notamment en recourant aux services de l'Agence Immobilière Sociale (AIS).
- 3.17. Identifier les logements insalubres. Au niveau des services communaux, refuser le permis de location dans ces logements. Du côté du CPAS, éviter de donner une garantie locative pour une installation dans pareils logements.
- 3.18. Dans le Règlement Communal d'Urbanisme (RCU), imposer l'aménagement de logements dans les étages inoccupés des commerces du centre ville.
- 3.19. Veiller à accélérer la rénovation du parc existant de logements sociaux et à loyers modères, en partenariat avec la société des logements publics et sociaux Haute Senne Logement. Tendre vers l'objectif de 10% de logements publics en développant des projets dans le cadre des plans d'ancrage communal du logement cofinancés par la Région wallonne.
- 3.20. Favoriser la construction de logements de type « résidences-services » à destination des aînés.
- 3.21. Augmenter le nombre de logements d'urgence et de transit destinés à l'hébergement temporaire de ménages en état de précarité ou privés de logement pour des motifs de force majeure (au moins deux logements disponibles en permanence). Par mesure transitoire, établir une procédure pour faire face aux situations d'urgence.
- 3.22. Renforcer les collaborations entre la Ville et la SLSP Haute Senne Logement (HSL). Pour répondre aux demandes des personnes à la recherche d'un logement social, organiser une permanence logement hebdomadaire accessible à tous dans des conditions d'accueil et de discrétion optimales.
- 3.23. Prendre en compte la dimension écologique lors de tous travaux de construction ou de rénovation des logements publics. Privilégier les matériaux durables et garantir l'efficacité énergétique.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire doit être pensé en fonction des défis qui s'imposent à notre société : énergie, démographie, agriculture, mobilité, inondations, ... Les objectifs sont, parmi d'autres, une utilisation rationnelle de l'espace et des ressources, le maintien de la qualité de vie et des paysages, le développement des liens sociaux. Ces objectifs impliquent d'accorder une attention toute particulière à la conception des espaces publics et du bâti.

- 3.24. **Reconfigurer le quartier nord de la ville en prévoyant la reconversion du site de l'ancienne gare du tram (ancienne scierie, entrepôt communal, ancienne fonderie) en un quartier d'activité mixte : logement, parking, équipements collectifs (crèche, ...) et activités indépendantes. Embellir et aménager les espaces proches de la gare en collaboration avec la SNCB.**
- 3.25. Revoir le Règlement communal d'urbanisme de la commune afin de l'adapter aux évolutions de ces 20 dernières années (techniques, matériaux, éco construction, diminution des espaces disponibles, ...). Soutenir une architecture contemporaine de qualité tout en préservant le patrimoine immobilier remarquable et en encourageant la rénovation des façades et demeures anciennes.

- 3.26. Lors de la révision des Plans de secteur, limiter la création de nouvelles zones d'habitat en milieu rural. Freiner l'urbanisation à l'exception des noyaux d'habitats tels que définis en collaboration avec le Gouvernement wallon.
- 3.27. Imposer un choix de revêtements drainants dans les permis d'urbanisme et d'urbanisation et pour les travaux d'aménagements publics, afin de limiter l'imperméabilisation des sols et de lutter contre les risques d'inondations.
- 3.28. Renforcer le contrôle de la mise en œuvre des permis d'urbanisme en assurant notamment une présence régulière des agents communaux au moment de l'implantation et pendant tout le chantier.
- 3.29. Améliorer l'accueil du public au service communal d'urbanisme. Simplifier les procédures et démarches à suivre. Créer un vade-mecum communal des formalités urbanistiques.
- 3.30. Prévoir la présence d'une personne à mobilité réduite (PMR) au sein de la CCATM.

SANTÉ- ALIMENTATION

En matière de santé, la commune peut essentiellement développer des politiques de prévention et de promotion avec l'objectif d'améliorer les conditions de vie des citoyens, l'accès à une alimentation de qualité, à un environnement sain, à des possibilités d'activités physiques et sportives, à des services de santé multidisciplinaires et aux services sociaux de proximité.

- 3.31. **Créer un échevinat de la santé pour renforcer les partenariats entre les professionnels de la santé locaux et diffuser les campagnes de promotion de la santé élaborées notamment par l'Observatoire de la santé du Hainaut. Inscrire ce travail dans les actions du Plan de Cohésion Sociale.**
- 3.32. Renforcer les actions de dépistage en lien avec le Centre Hospitalier Régional (CHR).
- 3.33. Etudier dans le cadre du CHR le développement d'un service de santé mentale au niveau local, accessible à une large population.
- 3.34. Faciliter l'accès de chacun aux informations en matière de santé et de services existants. Développer l'information sur le site Internet de la ville. Créer divers relais d'information dans les salles d'attente des cabinets médicaux et paramédicaux, au service population de la Ville ainsi que dans les quartiers (valves et/ou personnes ressources).
- 3.35. Promouvoir auprès de la population une alimentation saine, favorisant la consommation de produits locaux, frais et de saison. Développer notamment le concept du "Slow Food" dans les écoles, à la Maison de repos, au Nautisport, ...

MARCHÉS PUBLICS

Par leurs achats de biens et de services, les pouvoirs publics sont un puissant moteur de l'économie. Dans ses choix de consommation, la Ville d'Enghien peut soutenir une économie éthique, sociale et solidaire, davantage respectueuse de l'homme et de l'environnement.

- 3.36. **Utiliser des produits et matériaux sains (nettoyage, entretien des espaces verts, peintures, papier recyclé ...) dans tous les services et bâtiments communaux, particulièrement dans les crèches et les écoles.**
- 3.37. Intégrer les critères sociaux et environnementaux dans les cahiers des charges des marchés publics de biens et de services organisés par la Ville. Généraliser l'achat de véhicules moins polluants et tenir compte de l'éco-score. Dans la mesure du possible, favoriser l'achat de produits issus du commerce équitable.

4. POUR UNE VILLE SOLIDAIRE

ACTION SOCIALE

Les personnes les plus fragiles ne peuvent rester seules face à leurs difficultés. Pour lutter contre l'exclusion et renforcer la cohésion sociale, la Ville et son CPAS doivent impulser des politiques qui assurent à chacun des conditions d'accès au bien être, permettent d'acquérir ou de préserver l'autonomie et de participer activement à la vie de la société. Tisser, retisser ou consolider le lien social, voilà une priorité d'action pour notre commune qui passera par le renforcement d'une approche stratégique portée de manière transversale par les différents acteurs du Plan de Cohésion Sociale (PCS).

- 4.1. **Aller à la rencontre des personnes qui ne s'adressent pas aux services sociaux, par crainte ou par méconnaissance. Informer ces personnes en détresse ou en situation de grande pauvreté des possibilités d'aide et d'accompagnement. Déceler les situations de détresse en collaboration avec les intervenants professionnels et les différents acteurs sociaux. Créer des synergies et renforcer la complémentarité entre les services d'aide sociale du CPAS et de la Ville.**
- 4.2. Formaliser un service de garde sociale, conformément au prescrit légal. Créer un numéro vert et en diffuser largement l'existence.
- 4.3. Organiser des cours d'alphabétisation en partenariat avec une ASBL pour permettre aux adultes qui le souhaitent d'acquérir les bases en lecture, en écriture et en mathématiques.
- 4.4. Renforcer l'offre de service de livraison de repas à domicile. Promouvoir ce service auprès des personnes qui en ont besoin grâce au travail social de terrain. Pour renforcer le lien social, explorer la possibilité d'organiser un projet de restaurant social, rouvrir une cafétéria pour les pensionnaires de la Maison de repos, créer des jardins partagés et intergénérationnels, ...
- 4.5. Maintenir et développer le service du taxi social. Elargir les plages horaires en renforçant les complémentarités entre le « Taxi social » et le « tous en bus ». Lors de l'acquisition de nouveaux véhicules, prévoir les équipements nécessaires à l'embarquement des personnes handicapées.
- 4.6. Encourager les actions de solidarité locale. Développer le bénévolat au service des personnes isolées, souvent âgées, qui n'ont quasiment plus de contacts sociaux. Orienter les candidats volontaires vers les groupes en demande d'aide et les diverses activités qui renforcent le lien social. Soutenir le projet de création d'une épicerie sociale.
- 4.7. Actualiser régulièrement le bottin social édité par les services communaux et développer la coordination sociale entre tous les professionnels, organismes, associations et institutions actifs dans l'entité.

- 4.8. Renforcer les politiques du plan de cohésion sociale. Développer les outils qui favorisent l'insertion, non seulement dans la dimension professionnelle (formations proposées par la Régie de quartier et coaching du service Hope), mais aussi dans le cadre d'un véritable travail d'insertion et d'émancipation sociale et culturelle (A.M.O., ...) offrant à tous l'occasion de reconstruire des liens sociaux, de reprendre confiance et d'accéder à l'autonomie.

ENFANCE ET FAMILLES

L'accueil de la petite enfance répond à un double objectif : d'un point de vue éducatif, il favorise l'inclusion sociale et la sociabilisation des enfants ; d'un point de vue économique et social, il facilite l'accès des parents – et plus particulièrement des mamans – au marché du travail. Destinés aux enfants de 3 à 12 ans, les services d'accueil extrascolaire participent à ces mêmes enjeux.

- 4.9. **Augmenter le nombre de places d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans. Finaliser l'extension de la crèche "Chez Mélusine", soutenir les diverses structures locales d'accueil (crèches, accueillantes à domicile, ...).**
- 4.10. Réserver une partie de l'ancienne polyclinique aux services liés à l'accueil de la petite enfance (l'ONE, notamment). Explorer la faisabilité d'y créer une halte-garderie.
- 4.11. Augmenter les capacités d'accueil et la qualité de l'encadrement des stages et autres activités extrascolaires. Y promouvoir l'éducation à la santé, l'alimentation durable et les gestes qui respectent l'environnement. Renforcer les collaborations entre les différents intervenants locaux : services sociaux de la Ville, CPAS, Nautisport, Centre Culturel, ONE, etc.
- 4.12. Actualiser régulièrement le site Internet et la brochure qui donnent des informations aux parents sur les services de gardiennage et les activités extrascolaires.

JEUNESSE – AIDE À LA JEUNESSE

Les jeunes réclament une attention légitime. Pour développer leurs projets, ils ont besoin d'espaces et de lieux qui permettent d'organiser la rencontre, de faire la fête ou de mener des débats. Une attention particulière sera accordée aux jeunes en difficulté dans leur parcours scolaire, familial ou professionnel.

- 4.13. **Multiplier les lieux de rencontre pour les jeunes et rassembler progressivement les conditions pour la création d'une maison de jeunes.**
- 4.14. Développer l'antenne locale d'un service d'aide en milieu ouvert (AMO) pour l'aide préventive des jeunes dans leur milieu de vie. Mettre en place une équipe éducative de rue pour aller à la rencontre des jeunes et répondre à leurs questions en matière d'études, de relations familiales, de recherche d'emploi, ...
- 4.15. Mettre sur pied un Conseil consultatif de la Jeunesse.
- 4.16. Entretien et développer les aires de jeux et de détente destinées à la jeunesse (Petit parc, agoraspace, Petit-Enghien, Marcq,...).
- 4.17. Multiplier les partenariats avec les mouvements de jeunesse. Les associer aux différentes activités citoyennes, culturelles et sportives de la Ville.

AÎNÉS

La plupart des services d'aide à domicile (soins, aide familiale) sont fournis par des opérateurs privés ou associatifs. Le rôle des pouvoirs publics est de faire l'état des lieux de ce qui existe à Enghien pour identifier et combler les manques éventuels. La Ville doit toutefois développer les canaux de communication pour informer les aînés concernant les activités qui leur sont destinées, les démarches à suivre en lien avec leur pension ou tout

autre projet qui leur tient à cœur, ainsi que les services d'aide qui leur permettent de rester autonomes le plus longtemps possible.

- 4.18. **Poursuivre et développer le travail de concertation menée au sein d'un Conseil consultatif communal des aînés (CCCA) ouvert. Identifier les attentes et besoins des aînés et développer notamment les activités sportives et culturelles pour répondre à ceux-ci.**
- 4.19. Identifier le besoin et la faisabilité de créer un centre de jour pour accueillir les personnes dépendantes (malades, Alzheimer, ...). Soulager ainsi le temps d'une journée les familles ou aidants proches qui s'occupent de ces personnes.
- 4.20. Identifier le besoin et la faisabilité de réserver une chambre à la Maison de repos pour l'accueil des personnes en fin de vie pour lesquelles les familles ont besoin d'une aide et d'un accompagnement spécifiques.
- 4.21. Prévoir un guichet d'informations spécifique pour les seniors et/ou des points relais d'informations. Détecter les problèmes rencontrés par certains aînés et les orienter vers les services compétents. Favoriser l'accès aux aides possibles.
- 4.22. Développer un site internet dédié aux seniors et dont les informations sont régulièrement actualisées.
- 4.23. Faciliter l'acte du droit de vote en prévoyant un bureau de vote dans le home St Nicolas ou en organisant des déplacements des seniors vers les bureaux de vote.

EMPLOI

Si la Ville est pourvoyeuse de quelques emplois, sa mission essentielle en cette matière est d'intensifier les initiatives de formation, les projets d'insertion socioprofessionnelle ainsi que la diffusion d'informations à l'attention des demandeurs d'emploi et des employeurs.

- 4.24. Accompagner les personnes qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi en raison d'un niveau de formation trop faible, d'un manque d'expérience professionnelle ou d'une période d'inactivité prolongée. Développer le service local d'aide à la recherche d'un emploi (service HOPE). Proposer des stages qui permettent de s'insérer sur le marché de l'emploi et renforcer les partenariats avec les entreprises d'insertion socioprofessionnelle (Régie de quartier Entreprises de Travail Adapté, ...).
- 4.25. Développer l'offre de formation, notamment en renforçant le partenariat avec le FOREM. Organiser une permanence du FOREM à Enghien.
- 4.26. **Encourager la création d'emplois de proximité dans le domaine des services aux personnes et de l'environnement (petits travaux dans les maisons ou les jardins). Soutenir les missions de l'ALE et créer complémentirement une ASBL (IDESS, par exemple) qui fournit un travail rémunéré à des personnes peu qualifiées.**
- 4.27. Développer des partenariats avec les communes voisines pour favoriser les rencontres entre les entrepreneurs locaux, les demandeurs d'emploi et les organismes de formation socioprofessionnelle. Sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise.
- 4.28. Favoriser la circulation de l'information sur les offres d'emploi. Les diffuser via le site Internet de la Ville ou par Emails. Créer des points d'informations dans des lieux tels que la Régie de quartier, le CPAS, voire même dans certains quartiers.
- 4.29. Mettre en réseau les acteurs locaux pour mener des actions créatrices d'emploi. Soutenir les initiatives qui favorisent l'esprit d'entreprendre, accueillent et accompagnent les porteurs de projets.

5. POUR UNE VILLE DYNAMIQUE ET CONVIVIALE

SPORT

La Ville d'Enghien dispose d'infrastructures sportives particulièrement développées. Pour gérer au mieux ces installations et répondre toujours davantage à la diversité des attentes des sportifs, un plan pluriannuel d'investissements sera élaboré pour la maintenance, les performances énergétiques et le développement des infrastructures sportives locales.

- 5.1. **Améliorer les performances énergétiques des bâtiments, voire développer les productions d'énergies vertes, afin de dégager des nouveaux moyens à réinvestir dans les infrastructures sportives.** Remplacer la toiture, les portes et châssis de la salle Omnisport. Rénover la toiture des vestiaires et de la piscine sportive. Installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures. Etendre les installations d'épuration des eaux de piscine et de récupération des eaux de pluies.
- 5.2. Mobiliser recettes nouvelles et subventions régionales pour assurer la maintenance et développer de nouvelles infrastructures sportives et d'accueil : la toiture et les vestiaires de la salle Omnisport, la salle de fitness, la cafétéria et les vestiaires du tennis, un terrain synthétique pour la pratique du football, du hockey et du base-ball, une piste d'athlétisme, la réfection du parking et la sécurisation des abords de Nautisport.
- 5.3. Explorer les diverses possibilités (partenariats ou investissements) de mises à disposition d'espace complémentaires pour les sports de salle.
- 5.4. Accroître le soutien aux clubs via notamment la poursuite d'une subsideation objective.. Renforcer encore le confort d'utilisation en permettant les réservations et l'accès par bornes électroniques. Assurer un soutien logistique aux clubs locaux pour l'organisation d'événements sportifs.
- 5.5. Développer davantage les partenariats, notamment avec l'ADEPS. Améliorer la capacité d'accueil et proposer un large panel d'activités sportives aux écoles. Poursuivre le développement des stages multisports. Encadrer et encourager le sport auprès des seniors. Etablir un partenariat avec Handisport pour sensibiliser à la pratique sportive des moins valides. Proposer un "coaching" sportif, des programmes adaptés et des incitants pour reprendre une activité sportive après un long arrêt.
- 5.6. Maintenir des tarifs compétitifs. Mettre en place des abonnements sportifs à coût réduit pour les pratiques sportives de base (natation, fitness, jogging, ...). Accorder des prix préférentiels d'accès au sport pour les familles fragilisées en collaboration avec le CPAS (chèques sport communaux).
- 5.7. Encourager le sport de rue en créant des infrastructures légères de proximité (espace roller, mobilier pour le skate, agoraspace, ...).

CULTURE

La législation qui commence verra des investissements renforcés au profit de la culture. Le Centre culturel, la bibliothèque et l'Académie de musique et des arts de la parole manquent en effet de locaux adaptés à leurs besoins spécifiques et en mesure d'accueillir la diversité des activités des artistes et amateurs de culture locaux.

- 5.8. Développer un pôle culturel autour du Centre culturel, avec une salle culturelle de moyenne capacité (150 à 200 places) pour la projection de films, le théâtre et autres spectacles, ainsi qu'avec des salles pour les activités artistiques et les réunions des associations.**
- 5.9. Acquérir ou aménager des locaux communaux spacieux, modernes (avec espace lecture et accès internet) pour l'implantation définitive de la bibliothèque. Etudier également la possibilité d'y intégrer la ludothèque. Maintenir et développer la bibliothèque de Petit-Enghien. Favoriser les synergies entre la bibliothèque, l'espace public numérique.
- 5.10. Explorer la possibilité de créer un espace muséal dans le cadre du développement touristique. Mettre notamment en valeur les tapisseries d'Enghien ainsi que d'autres éléments marquants de l'histoire et du patrimoine local. Mener ce projet en collaboration avec le Cercle archéologique.
- 5.11. Ouvrir le plus largement possible les activités culturelles pour répondre à la diversité des publics et des goûts. Développer notamment des activités culturelles bilingues impliquant les néerlandophones qui résident dans la région d'Enghien. Décentraliser les activités vers les villages de Marcq et Petit-Enghien. Promouvoir les activités culturelles pour les personnes moins valides (audio livres pour les malvoyants, langage des signes ...).
- 5.12. Promouvoir les échanges interculturels et le respect de la diversité culturelle. Soutenir et proposer des initiatives (spectacles, débats, soirées culturelles thématiques) qui favorisent les rencontres interculturelles, permettent de lutter contre les préjugés et favorisent la compréhension mutuelle.
- 5.13. Développer des projets fédérateurs et emblématiques qui impliquent et mobilisent le tissu associatif local. Encourager l'esprit de fête et développer le sentiment de fierté autour de notre patrimoine local.
- 5.14. Encourager et développer les partenariats avec les centres culturels voisins (Maison de la culture d'Ath, Centre culturel de Silly, ...).
- 5.15. Soutenir les activités des associations, comités, groupements et cercles dans la grande pluralité par des aides logistiques et financières définies selon des critères précis

ENSEIGNEMENT

Les travaux en cours à l'école communale de Marcq permettront d'offrir des conditions matérielles optimales pour mettre en œuvre le projet d'enseignement en immersion linguistique. Les autorités souhaitent renforcer l'autonomie administrative de l'équipe éducative et l'impliquer davantage dans les décisions qui la concernent. Cette école sera un lieu de vie ouvert sur son environnement et accueillant à la diversité des publics. Comme toute école, elle a pour mission de contribuer à réduire les inégalités et à rendre notre monde plus juste. Dans ses actions en matière d'enseignement, la Ville veillera en outre à stimuler les collaborations et à coordonner les initiatives menées par les différentes écoles situées sur son territoire.

- 5.16. Orienter les « projets d'établissement » des écoles gérées par la Ville d'Enghien vers l'accueil des publics dans leur grande diversité. Le projet spécifique d'immersion linguistique de notre école fondamentale s'entend comme un tremplin vers une société multiculturelle où l'on essaie de se comprendre et où l'on se renforce de ses différences. Ces projets éducatifs seront régulièrement évalués et ajustés avec les partenaires de l'école. La priorité sera mise sur la réduction des inégalités et l'aide aux enfants en difficulté par un soutien approprié et accessible à tous.
- 5.17. Encourager l'utilisation du vélo pour les élèves qui se rendent à l'école : poursuivre les formations à l'utilisation du vélo, délimiter un périmètre de sécurité autour des écoles, renforcer les parkings vélo dans ou aux abords des écoles et aménager des sorties pour cyclistes.
- 5.18. **Fournir des locaux suffisants pour l'Académie de musique et des arts de la parole des 560 élèves de l'Académie d'Enghien.**
- 5.19. Mettre en place des alliances éducatives innovantes entre les écoles (des différents réseaux présents sur la commune) et les partenaires locaux de l'enseignement. Proposer des modules thématiques qui peuvent circuler entre toutes les écoles de l'entité sur des sujets aussi divers que l'éducation civique, l'éducation artistique, le développement durable, les technologies de l'information et de la communication, les assuétudes, ...
- 5.20. Favoriser l'ouverture des écoles sur la société. Organiser des rencontres entre les associations enghiennoises et les écoles. Proposer l'organisation d'activités culturelles, interculturelles et intergénérationnelles pour les élèves, dans les écoles. Favoriser l'accueil des activités d'associations culturelles et de clubs sportifs dans les locaux de l'école.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

L'évolution du marché du travail, l'évolution du nombre de familles monoparentales et la diminution de la disponibilité des grands-parents imposent de repenser l'accueil et l'encadrement des enfants en-dehors des temps scolaires. La Ville s'est engagée pour renforcer l'ancrage communal de l'accueil extrascolaire et pour améliorer la qualité des services offerts aux familles.

- 5.21. **Pendant les semaines d'école, développer les projets d'accueil collectif des enfants de 3 à 12 ans avant et après les cours. Créer des synergies entre les écoles et mutualiser les moyens pour développer un projet d'accueil centralisé. Impliquer les partenaires culturels et sportifs dans les activités proposées.**
- 5.22. Renforcer la capacité d'accueil collectif des enfants de 3 à 12 ans en-dehors des périodes scolaires (stages, plaines de vacance communales, ...). Le service de l'accueil extrascolaire coordonnera et diffusera largement les offres d'activités organisées pendant les vacances et en-dehors du temps scolaire.
- 5.23. Evaluer les partenariats et prendre des initiatives pour augmenter le nombre de lieux et de places en école des devoirs. Maintenir et développer la structure d'accueil destinée aux enfants en difficulté d'apprentissage.
- 5.24. Améliorer la qualité de l'encadrement et proposer des formations aux personnes qui assurent l'accueil.

6. POUR UNE VILLE CITOYENNE, BIEN GÉRÉE

GOVERNANCE - CITOYENNETÉ - DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Par son action, la Ville doit tout d'abord garantir le caractère démocratique de son fonctionnement interne et de ses instances de décisions. Elle pourra en outre impliquer les citoyens, les rendre actifs dans les projets qui concernent leur quartier, leur commune ainsi que leur permettre de collaborer autour d'actions positives qui sont utiles pour la communauté et qui renforcent le lien social.

- 6.1. **Impliquer les citoyens dans les décisions qui les concernent en les informant sur les possibilités d'action et les contraintes (notamment via les comités de quartier). Renforcer encore la dynamique des Comités de quartier et la mise en place par leur intermédiaire d'activités qui renforcent les liens sociaux et intergénérationnels. Promouvoir les systèmes d'échanges locaux de services, de matériels de jardinage, etc. Développer de nouveaux partenariats entre les comités de quartier et l'administration communale. Créer les conditions pour la mise en œuvre d'un budget participatif par des groupes de riverains.**
- 6.2. Soigner l'accueil des nouveaux habitants. Créer notamment des contacts avec les comités de quartier et autres associations sportives et culturelles actives dans l'entité.
- 6.3. Développer l'accès aux outils informatiques pour tous en accordant une attention toute particulière aux seniors. Pour réduire la fracture numérique, développer les actions de l'Espace Public Numérique (EPN) et renforcer ses collaborations avec la bibliothèque communale. Maintenir l'information papier pour les personnes n'ayant pas accès à l'outil informatique.
- 6.4. Soutenir les activités organisées dans le cadre du devoir de mémoire en collaboration avec les associations patriotiques. Impliquer les jeunes générations et favoriser les rencontres avec leurs aînés.

ADMINISTRATION, PERSONNEL, FINANCES ET COMMUNICATION

Pour un service au public de haute qualité, l'accueil, la transparence et la communication seront particulièrement soignés. Tout sera mis en œuvre pour rapprocher davantage les citoyens et l'administration.

- 6.5. **Renforcer les synergies entre la Ville et le CPAS. Multiplier les partenariats entre Ville, CPAS, Régies communales et ASBL para communales. Développer une vision stratégique transversale.**
- 6.6. Elargir les heures d'ouverture de l'administration au public pour les rendre davantage compatibles avec les attentes et disponibilités des citoyens. Prolonger les horaires d'accueil dans les différents services un jour par semaine.

- 6.7. Explorer la possibilité de créer un service de médiation en partenariat avec d'autres communes ou avec le service régional de médiation.
- 6.8. Poursuivre les recrutements de personnel selon les procédures objectives d'examens mises en place depuis 2000. Mettre en place un plan individualisé de formation pour le personnel communal. Assurer une publicité sur les sites web pour tout emploi vacant dans tous les services de la Ville, du CPAS et de Nautisport ainsi que dans les associations qui dépendent de la Ville.
- 6.9. Renforcer l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite. Former un membre du personnel à l'accueil des personnes sourdes ou malentendantes.
- 6.10. Explorer la possibilité d'installer des bornes WIFI dans certains espaces publics de service à la population.
- 6.11. Poursuivre une gestion rigoureuse garantissant la qualité des services aux citoyens et, en particulier, aux plus fragilisés. Garder un niveau d'endettement raisonnable tout en assurant les investissements nécessaires.
- 6.12. Explorer toutes les pistes pour obtenir des subsides et aides diverses venant des autres niveaux de pouvoir. Spécialiser un membre du personnel dans cette recherche.
- 6.13. Renforcer la convivialité et les services offerts par le site Internet de la Ville. Actualiser régulièrement son contenu et augmenter l'offre de services en ligne.
- 6.14. Implanter au moins un panneau d'affichage électronique au centre ville pour communiquer les informations sur les événements culturels et sportifs, les offres d'emplois et informations en lien avec l'administration communale.
- 6.15. Adapter les outils de communication vers les citoyens. Créer une newsletter communale. Réserver un espace pour l'expression des partis d'opposition dans le bulletin communal.